



Contrat de Délégation de Service Public
du réseau de déplacements urbains collectifs et durables

1^{er} avril 2017 – 31 mars 2023

Avenant n°9
12 Décembre 2022

Sommaire

Préambule.....	4
Article 1 La modification des rythmes scolaires de septembre 2021 et septembre 2022.....	6
Article 2 Les modifications d’offre scolaire en 2021 et en 2022.....	7
Article 3 Les modifications d’offre des lignes urbaines en 2021 et 2022.....	9
Article 4 La location financière de véhicules par le délégataire.....	12
4.1 Location financière de 1 car diesel par le sous-traitant.....	12
4.2. La mise à disposition par le délégataire de 2 minibus 9 places pour le TPMR.....	13
Article 5 Impact sur les coûts de roulage suite à la livraison de 2 véhicules électriques.....	13
Article 6 L’exploitation des vélos en location en 2022 et 2023.....	14
5.1. L’embauche d’un mécanicien vélo supplémentaire en 2022.....	14
5.2. Les engagements de recettes tarifaires de location de vélos.....	14
5.3. L’impact sur la contribution financière forfaitaire.....	14
Article 7 La mise à jour de la redevance d’usage.....	15
Article 8 Synthèse des impacts des modifications de services (offre et moyens) de l’Avenant 9 .	16
Article 9 L’impact financier de l’avenant 9 sur la contribution financière forfaitaire.....	18
Article 10 Liste des annexes.....	18
Article 11 Autres clauses contractuelles.....	18

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté d'Agglomération du Niortais représentée par son Vice-Président, Monsieur Alain LECOINTE agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2022.

Ci-après dénommée « l'Autorité Délégente »

ET

La Société Transdev Niort Agglomération, SAS au capital de 314 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 814 598 785, ayant son siège social 8 rue Paul Sabatier à NIORT (79), représentée par Monsieur Pascal MORGANTI en qualité de Président,

Ci-après dénommée « le Délégataire », d'autre part ;

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV

Préambule

La Communauté d'Agglomération du Niortais a confié à la Société Transdev Niort Agglomération la gestion du réseau de transport du Niortais par contrat de délégation de service public (ci-après désigné "la DSP") d'une durée de 6 ans à compter du 1^{er} avril 2017.

Le contrat de DSP a été modifié par 5 avenants en date du 25 septembre 2017, du 8 avril 2019 et du 23 septembre 2019, juillet 2020 et décembre 2020 :

- **Avenant 1** : 25 septembre 2017
 - transfert du contrat de DSP de Transdev Urbain à Transdev Niort Agglomération
 - Modalités de mise à disposition des vélos
- **Avenant 2** : 8 avril 2019
 - Modification de l'offre de transport collectif y compris événementielle et TAD du dimanche
 - Adaptation du parc aux modifications d'offre
 - Frais de réimpression
 - Evolution du Dispositif CICE
 - Mise en place du coefficient correcteur de mobilité (passage des coefficients de mobilité à la mesure réelle de la mobilité par cellules compteuses)
 - Nouvelle livrée des véhicules
 - SAEIV et système de comptage
 - Précisions sur le covoiturage
 - Evolution des modalités de mise à disposition des vélos et trottinettes
 - Mise à jour du règlement d'exploitation
 - PTA et PIA
- **Avenant 3** : 23 septembre 2019
 - Modification de l'article 13 Mise à disposition des biens nécessaires à l'exploitation
- **Avenant 4** : juillet 2020
 - Modifications de l'offre de transport collectif
 - Reprise des investissements SAEIV et système de comptage par l'autorité délégante
 - Intégration du contrat de maintenance de la vidéo protection pour tout le parc
 - Correction du nombre de voyages (erreur matérielle)
- **Avenant 5** : décembre 2020
 - Mise à jour de la redevance d'usage
 - SAEIV : l'investissement est supporté par le délégataire et financé par amortissement dans la CFF
- **Avenant 6** : juin 2021
 - Prise en compte des impacts financiers de la crise sanitaire de la COVID 19 de l'année 2020.

- **Avenant 7** : juin 2021
 - Levée partielle de l'option 5 Reprise des lignes scolaires internes à la CAN au 1^{er} septembre 2020 (transfert de la Région)
 - Mise à jour de l'offre de modes actifs (vélos à assistance électrique, vélos en libre service, vélos cargos, trottinettes)
 - P+R : offres navettes
 - Levée de l'option 4 : maintien du dépôt actuel au 1^{er} janvier 2020
 - Mise à jour du PPI
 - Location de 3 bus (transition énergétique)
- **Avenant 8** : novembre 2022
 - Les impacts de la COVID sur l'année 2021.

Le présent avenant 9 a pour objectif de prendre en compte

- Les modifications d'offre de septembre 2021
- Les modifications d'offre de l'année 2022
- L'adaptation du transport scolaire par cars suite au changement de réglementation
- La location financière de 3 véhicules standards diesel par le délégataire au 1^{er} septembre 2022
- La mise à jour du Programme Pluriannuel d'Investissements

Article 1 La modification des rythmes scolaires de septembre 2021 et septembre 2022

L'offre en septembre 2021 a été adaptée suite au changement des rythmes scolaires du collège Emile Zola de Frontenay Rohan-Rohan (sortie du mercredi midi retardée de 10mn) et le passage à 4 jours scolaires au lieu de 5 jours scolaires pour les écoles de Vouillé, Granzay-Gript et Sansais, comme suit :

N° Fiche modif	ligne	Objet	Référence article	Validation CAN	Date de mise en place	Unités d'œuvre				
						Bilan production				
						KMS +/-	KMS COM	HEURES +/-	HEURES COM	
FM 2021_09v1	V102-V113	Changement des rythmes scolaires école Vouillé (LMJV).	9.3	oui	01/09/2021	0,00	0,00	1,00	0,00	
FM 2021_10v1	4211-4213	Changement des rythmes scolaires école Granzay-Gript (m).	9.3	oui	01/09/2021	-18,65	-14,6	-2,17	-0,58	
FM 2021_11v1	3302-3303-3304-3305-3306-3307-3309	Changement des rythmes scolaires collège Emile Zola (m).	9.3	oui	01/09/2021	0,00	0,00	0,00	0,00	
FM 2021_12v1	5001-5034	Changement des rythmes scolaires MFR de Sansais (V).	9.3	oui	01/09/2021	9,16	4,11	0,23	0,03	
FM 2022_10v1	5034	Changement des rythmes scolaires MFR de Sansais (V).	9.3	En attente validation	01/09/2022	0,00	0,00	0,50	0,50	
Total						Total	-9,5	-10,5	- 0,44	- 0,05

Source : Préparation Avenant 9 V2 DEF – Onglet Chg rythmes scol.xls

L'économie de kilomètres et d'heures de conduite génère une économie totale d'unités d'œuvre en sous-traitance qui a été validée par la direction Mobilité de l'autorité déléguée.

N° Fiche modif	ligne	Objet	Unités d'œuvre														
			2021					2022					2023				
			calendrier	KMS	KMS COM	HEURES	HEURES COM	calendrier	KMS	KMS COM	HEURES	HEURES COM	calendrier	KMS	KMS COM	HEURES	HEURES COM
FM 2021_09v1	V102-V113	Changement des rythmes scolaires école Vouillé (LMJV).	53	0,00	0,00	53,00	0,00	140	0,00	0,00	140,00	0,00	43	0,00	0,00	43,00	0,00
FM 2021_10v1	4211-4213	Changement des rythmes scolaires école Granzay-Gript (m).	13	-242,45	-189,80	-28,21	-7,54	35	-652,75	-511,00	-75,95	-20,30	11	-205,15	-160,60	-23,87	-6,38
FM 2021_11v1	3302-3303-3304-3305-3306-3307-3309	Changement des rythmes scolaires collège Emile Zola (m).	13	0,00	0,00	0,00	0,00	35	0,00	0,00	0,00	0,00	11	0,00	0,00	0,00	0,00
FM 2021_12v1	5001-5034	Changement des rythmes scolaires MFR de Sansais (V).	14	128,24	57,54	3,22	0,42	35	320,60	143,85	8,05	1,05	11	100,76	45,21	2,53	0,33
FM 2022_10v1	5034	Changement des rythmes scolaires MFR de Sansais (V).	0	0,00	0,00	0,00	0,00	13	0,00	0,00	6,50	6,50	11	0,00	0,00	5,50	5,50
Total				-114,21	-132,26	28,01	-7,12	258,00	-332,15	-367,15	78,60	-12,75	87,00	-104,39	-115,39	27,16	-0,55
Total			TNA	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total			STT	-114,21	-132,26	28,01	-7,12		-332,15	-367,15	78,60	-12,75		-104,39	-115,39	27,16	-0,55

Source : Préparation Avenant 9 V1 – Onglet Chg rythmes scol.xls

La modification des services scolaires liée aux rythmes scolaires est sans impact sur les recettes puisque les usagers scolaires sont transportés.

Pour autant contractuellement, les cocontractants appliquent une variation des voyages et donc des recettes scolaires par rapport aux variations de km d'où un impact sur les recettes scolaires compensées et sur la contribution de l'autorité déléguée.

€uros Décembre 2016	2021	2022	2023 (1er janv au 31 mars)	Total 2017-2023
Kms Commerciaux	- 132 €	- 367 €	- 115 €	- 615 €
Recettes par km commercial lignes scolaires Avenant 2	0.14 €	0.14 €	0.14 €	0.14 €
Recettes Tarifaires Changement Rythmes Scolaires	- 19 €	- 51 €	- 16 €	- 86 €

Source : Préparation Avenant 9 V2 DEF – Onglet Chg rythmes scol.xls

L'impact sur la CFF est de :

- + 549 € en 2021
- + 1.546 € en 2022
- + 537 € pour janvier à fin mars 2023

Et concerne à 100% les services sous-traités ; cf. le tableau ci-dessous :

Objet	Valorisation UO												
	2021					2022				2023 (3 mois)			
	RECETTES	UO	KMS	HEURES	CFF	RECETTES	KMS	HEURES	CFF	RECETTES	KMS	HEURES	CFF
Changement des rythmes scolaires école Vouillé (LMJV).	0,00 €	1 099,75 €	0,00 €	1 099,75 €	1 100 €	0,00 €	0,00 €	2 921,80 €	2 922 €	0,00 €	0,00 €	897,41 €	897 €
Changement des rythmes scolaires école Granzay-Gript (m).	-26,57 €	-692,04 €	-106,68 €	-585,36 €	-665 €	-71,54 €	-287,21 €	-1 585,08 €	-1 801 €	-22,48 €	-90,27 €	-498,17 €	-566 €
Changement des rythmes scolaires collège Emile Zola (m).	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
Changement des rythmes scolaires MFR de Sansais (V).	8,06 €	123,24 €	56,43 €	66,82 €	115 €	20,14 €	141,06 €	168,00 €	289 €	6,33 €	44,33 €	52,80 €	91 €
Changement des rythmes scolaires MFR de Sansais (V).	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0,00 €	135,66 €	136 €	0,00 €	0,00 €	114,79 €	115 €
	-19 €	531 €	-50 €	581 €	549 €	-51 €	-146 €	1 640 €	1 546 €	-16 €	-46 €	567 €	537 €

Source : Préparation Avenant 9 V2 DEF – Onglet Chg rythmes scol.xls

Article 2 Les modifications d'offre scolaire en 2021 et en 2022

Des modifications d'offre intervenues en 2021 et en 2022 sur les lignes scolaires concernent principalement des optimisations et restructurations pour économiser des unités d'œuvre pour permettre en parallèle d'améliorer la desserte scolaire dans certains secteurs du territoire. Au global, elles ont généré un véhicule supplémentaire chez le sous-traitant.

Les impacts sur les longueurs de lignes en km et les temps de parcours par course sont les suivants :

ligne	Objet	Référence article	Date de mise en place	Bilan production			
	Modification des lignes scolaires en sept 2021 - optimisation /	9.2 / 9.3	sept-21	KMS +/-	KMS COM	HEURES +/-	HEURES COM
14	TOTAL des modifications 2021	14		2,54	32,33	1,59	2,25
13	TOTAL des modifications 2022	13		-41,21	17,61	0,39	0,34
Total	TOTAL des modifications 2021 + 2022		Total	-39	50	2	3

Source : Préparation Avenant 9 V2 DEF – Onglet + Scolaire.xls

Les variations de kilomètres et d'heures de conduite générées par ces optimisations ont été validées par la direction Mobilité de l'autorité déléguée.

Les modifications d'offre scolaire 2022 intègrent le transfert de transport de scolaires du bus aux cars à la sous-traitance suite au changement de la réglementation : cf. la Fiche Modificative FM 2022-6-V1 jointe en annexe.

Les impacts en kilomètres et en heures de conduite des modifications des 27 lignes scolaires sont les suivants :

Objet	Référence article	2021				2022				2023 janvier au 30 mars			
		KMS	KMS COM	HEURES	HEURES COM	KMS	KMS COM	HEURES	HEURES COM	KMS	KMS COM	HEURES	HEURES COM
Modification des lignes scolaires en sept 2021 - optimisation /	9.2 / 9.3												
TOTAL des modifications 2021	14	- 802	726	27	51	- 3 272	2 418	27	189	- 1 002	748	9	58
TOTAL des modifications 2022	13	-	-	-	-	- 351	1 923	83	102	-1464	467	17	20
TOTAL des modifications 2021 + 2022		-802	726	27	51	-3 623	4 341	111	291	-2 466	1 215	26	78
TNA		64	46	4	1	- 811	- 712	9	- 53	- 736	- 638	3	- 45
STT		- 866	680	23	49	- 2 811	5 053	102	344	- 1 730	1 853	23	124

Source : Préparation Avenant 9 V2 DEF – Onglet + Scolaire.xls

Les impacts financiers en termes de coûts, de recettes et de contribution financière forfaitaire (CFF) ont été valorisés sur la base des coûts unitaires de l'annexe 15 du contrat comme suit :

Objet	Référence article	2021				2022				2023 (3 mois)			
		RECETTES	KMS	HEURES	CFF	RECETTES	KMS	HEURES	CFF	RECETTES	KMS	HEURES	CFF
Modification des lignes scolaires en sept 2021 - optimisation /	9.2 / 9.3												
TOTAL des modifications 2021	14	102 €	- 353 €	551 €	96 €	339 €	- 1 439 €	572 €	- 1 206 €	105 €	- 441 €	186 €	- 360 €
TOTAL des modifications 2022	13	- €	- €	- €	- €	269 €	- 281 €	1 737 €	1 187 €	65 €	- 746 €	352 €	- 460 €
TOTAL des modifications 2021 + 2022		102 €	- 353 €	551 €	96 €	608 €	- 1 720 €	2 309 €	- 19 €	170 €	-1 187 €	538 €	- 820 €
TNA		6 €	28 €	73 €	94 €	- 100 €	- 483 €	183 €	- 201 €	- 89 €	- 426 €	57 €	- 279 €
STT		95 €	- 381 €	478 €	2 €	707 €	- 1 237 €	2 126 €	182 €	259 €	- 761 €	480 €	- 540 €

Source : Préparation Avenant 9 V2 DEF – Onglet + Scolaire.xls

Les impacts sur la CFF (coûts de roulage et de conduite – recettes) sont de :

- 96 € en 2021
- -19 € en 2022
- -820 € de janvier à fin mars 2023

Objet	Référence article	2021	2022	2023 (3 mois)
Modification des lignes scolaires en sept 2021 - optimisation /	9.2 / 9.3	CFF	CFF	CFF
TOTAL des modifications 2021	17	96 €	- 1 206 €	- 360 €
TOTAL des modifications 2022	19	- €	1 187 €	- 460 €
TOTAL des modifications 2021 + 2022		96 €	- 19 €	- 820 €

Tableau récapitulatif des modifications d'offre 2021 & 2022 - Avenant n°9

Objet	Référence article	Valorisation UO												2022		2023 (3 mois)					
		2021						2022						2022		2023 (3 mois)					
Modification des lignes scolaires en sept 2021 - optimisation /	9.2 / 9.3	RECETTES	UO	KMS	HEURES	CFF	RECETTES	UO	KMS	HEURES	CFF	RECETTES	UO	KMS	HEURES	CFF	RECETTES	UO	KMS	HEURES	CFF
TOTAL des modifications 2021	17	102 €	198 €	- 353 €	- €	551 €	96 €	339 €	- 868 €	- 1 439 €	- €	572 €	- 1 206 €	105 €	- 255 €	- 441 €	- €	186 €	- €	186 €	- 360 €
TOTAL des modifications 2022	19	- €	- €	- €	- €	- €	269 €	1 456 €	- 281 €	- €	1 737 €	1 187 €	65 €	- 394 €	- 746 €	- €	352 €	- €	352 €	- €	- 460 €
TOTAL des modifications 2021 + 2022		102 €	198 €	- 353 €	- €	551 €	96 €	608 €	588 €	- 1 720 €	- €	2 309 €	- 19 €	170 €	- 650 €	- 1 187 €	- €	538 €	- €	538 €	- 820 €
TNA		6 €	28 €		73 €	94 €	- 100 €		- 483 €		183 €	- 201 €	- 89 €		- 426 €			57 €		57 €	- 279 €
STT		95 €	381 €		478 €	2 €	707 €		- 1 237 €		2 126 €	182 €	259 €		761 €			480 €		480 €	- 540 €

Source : Préparation Avenant 9 – Onglet + Scolaire.xls

Article 3 Les modifications d'offre des lignes urbaines en 2021 et 2022

Les modifications d'offre des lignes urbaines en 2021 et 2022 ont été les suivantes (cf. tableau ci-dessous) et ont concerné les lignes suivantes :

- Lignes 4 & 5 : Mise en place à titre expérimental d'une offre de transport dans le quartier Ste Pézenne en rabattement vers les lignes 4 et 5 (LMmJV) de janvier à juin 2022.
- Ligne 5 :
 - Augmentation des passages à Chauray Conciergerie (LMmJVS).
 - Amélioration ponctualité (LMmJV).
- Ligne 21 : Mise en place d'une offre Flexi sur la commune de Saint Hilaire la Palud (LMmJV). 1 véhicule TAD est économisé en HP (base 80 missions à l'année) et réaffecté sur d'autres secteurs TAD et le TPMR
- Ligne 26 : Améliorer l'offre de transport sur les communes de Plaine d'Argenson, Beauvoir-sur-Niort, Granzay-Gript et de la zone d'activités des Pierailleuses. Extension vers Prissé La Charrière. Simplification du TAD zonal avec 1 seul point de rabattement. (LMmJV) ; + 1 véhicule en sous-traitance (chez TPC).
- Tanlib Express : mise en place à titre expérimental d'une liaison directe entre la Gare SNCF, la place de la Brèche et la zone d'emploi de Chauray (LMmJV).
- Navette centre-ville :
 - Ouverture de nouveaux arrêts et modification de la plage d'exploitation (LMmJVS).
 - Modification de l'itinéraire avec desserte de la piscine de Pré Leroy (LMmJVS).
 - Modification de la fréquence de 10 à 15 mn.
- Ligne 2007 : Desserte de l'arrêt Pôle Atlantique (LMJV) en renfort de la ligne 20.

Tableau récapitulatif des modifications d'offre sept 2021 à intégrer dans avenant							Unités d'œuvre			
Màj 06/07/2022										
N° Fiche modif	ligne	Objet	Référence article	Validation CAN	Date de mise en	Bilan production				
						KMS +/-	KMS COM	HEURES +/-	HEURES COM	
FM 2021_15v1	5	Augmentation des passages à Chauray Conciergerie (LMmJVS).	9.3	oui	01/09/2021	12,81	12,81	0,15	0,15	
						21,29	21,29	0,00	0,00	
						15,24	15,24	0,00	0,00	
FM 2021_17v1	5	Amélioration ponctualité (LMmJV).	9.2	oui	01/09/2021	0,00	0,00	0,00	0,00	
FM 2021_25v1	2007	Desserte de l'arrêt Pôle Atlantique (LMJV) renfort ligne 20.	9.2	oui	01/10/2021	0,00	0,00	0,00	0,00	
FM 2021_33v1	Navette centre ville	Modification de l'itinéraire avec desserte de la piscine de Pré Leroy (LMmJVS).	9.3	oui	03/01/2022	-1,62	-1,62	0,00	0,00	
FM 2021_34v2	5 et 4	Mise en place à titre expérimental d'une offre de transport dans le quartier Ste Pezanne en	9.3	En attente validation	du 03/01/22 au 07/07/22	44,79	10,07	6,00	0,92	
						42,31	8,03	6,00	0,75	
FM 2022_07v1	26	Améliorer l'offre de transport. Extension vers Prissé La Charrière. Simplification du TAD zonal avec 1 seul point de rabattement (LMmJV)	9.3	En attente validation	01/09/2022	152,28	75,15	5,52	2,70	
						125,31	75,15	4,38	2,70	
FM 2022_09v1	21	Mise en place d'une offre Flexi sur la commune de Saint Hilaire la Palud (LMmJV).	9.2	En attente validation	01/09/2022	25,26	20,36	0,74	0,55	
						-104,66	-20,36	-1,50	-0,55	
FM 2022_11v1	Navette centre ville	Ouverture de nouveaux arrêts et modification de la plaze d'exploitation	9.2	En attente validation	01/09/2022	2,33	2,33	-1,00	-1,00	
						-5,34	-5,34	-2,00	-2,00	
FM 2022_12v1	Tanlib Express	Ouverture du liaison directe entre la Gare SNCF et la zone d'emoloi de Chaurav	9.2	En attente validation	01/09/2022	112,37	61,90	6,48	2,50	
						111,57	61,90	6,20	2,50	
Total						554	337	31	9	

Source : Préparation Avenant 9 – Onglet Offre Lignes Urbaines.xls

Ces modifications d'offre et leurs impacts en termes de kilomètres et d'heures de conduite ont été validées par la direction Mobilité de l'autorité délégante.

Les impacts sur les volumes de kilomètres et d'heures de conduite sont les suivants : cf. le tableau ci-dessous

CA du Niortais – DSP Mobilités – Avenant 9 – 12 Décembre 2022

ligne	Objet Modification des lignes urbaines - septembre 2022	2021					2022					2023				
		calendrier	KMS	KMS COM	HEURES	HEURES CON	calendrier	KMS	KMS COM	HEURES	HEURES CON	calendrier	KMS	KMS COM	HEURES	HEURES CON
5	Augmentation des passages à Chauray Conciergerie (LMmJVS).	66	845,46	845,46	9,90	9,90	175	2241,75	2241,75	26,25	26,25	54	691,74	691,74	8,10	8,10
		20	425,80	425,80	0,00	0,00	80	1703,20	1703,20	0,00	0,00	11	234,19	234,19	0,00	0,00
		16	243,84	243,84	0,00	0,00	52	792,48	792,48	0,00	0,00	12	182,88	182,88	0,00	0,00
5	Amélioration ponctualité (LMmJV).	66	0,00	0,00	0,00	0,00	175	0,00	0,00	0,00	0,00	54	0,00	0,00	0,00	0,00
2007	Desserte de l'arrêt Pôle Atlantique (LMJV) renfort ligne 20.	36	0,00	0,00	0,00	0,00	140	0,00	0,00	0,00	0,00	43	0,00	0,00	0,00	0,00
3	TOTAL des modifications 2021	204	1515	1515	10	10	622	4737	4737	26	26	174	1109	1109	8	8
Navette centre ville	Modification de l'itinéraire avec desserte de la piscine de Pré Leroy (LMmJVS).	0	0,00	0,00	0,00	0,00	305	-494,10	-494,10	0,00	0,00	77	-124,74	-124,74	0,00	0,00
5 et 4	Mise en place à titre expérimental d'une offre de transport dans le quartier Ste Pezenne en rabattement vers les lignes 4 et 5 (LMmJV).	0	0,00	0,00	0,00	0,00	87	3896,73	876,09	522,00	80,04	0	0,00	0,00	0,00	0,00
		0	0,00	0,00	0,00	0,00	21	888,51	168,63	126,00	15,75	0	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Améliorer l'offre de transport. Extension vers Prissé La Charrière. Simplification du TAD zonal avec 1 seul point de rabattement. (LMmJV)	0	0,00	0,00	0,00	0,00	66	10050,48	4959,90	364,32	178,20	54	8223,12	4058,10	298,08	145,80
		0	0,00	0,00	0,00	0,00	19	2380,89	1427,85	83,22	51,30	11	1378,41	826,65	48,18	29,70
21	Mise en place d'une offre Flexi sur la commune de Saint Hilaire la Palud (LMmJV).	0	0,00	0,00	0,00	0,00	85	2147,10	1730,60	62,90	46,75	65	1641,90	1323,40	48,10	35,75
		0	0,00	0,00	0,00	0,00	28	-2930,48	-570,08	-42,00	-15,40	21	-2197,86	-427,56	-31,50	-11,55
Navette centre ville	Ouverture de nouveaux arrêts et modification de la plage d'exploitation (LMmJVS).	0	0,00	0,00	0,00	0,00	85	198,05	198,05	-85,00	-85,00	65	151,45	151,45	-65,00	-65,00
		0	0,00	0,00	0,00	0,00	18	-96,12	-96,12	-36,00	-36,00	12	-64,08	-64,08	-24,00	-24,00
Tanlib Express	Ouverture d'une liaison directe entre la Gare SNCF et la zone d'emploi de Chauray (LMmJV).	0	0,00	0,00	0,00	0,00	66	7416,42	4085,40	427,68	165,00	54	6067,98	3342,60	349,92	135,00
		0	0,00	0,00	0,00	0,00	19	2119,83	1176,10	117,80	47,50	11	1227,27	680,90	68,20	27,50
6	TOTAL des modifications 2022	-	-	-	-	-	799	25 577	13 462	1 541	448	370	16 303	9 767	692	273
Total	TOTAL des modifications 2021 + 2022	204	1 515	1 515	10	10	1 421	30 315	18 200	1 567	474	544	17 412	10 876	700	281

Source : Préparation Avenant 9 – Onglet Offre Lignes Urbaines.xls

Tableau récapitulatif des modifications d'offre sept 2021 - Avenant 9

Màj 06/07/2022

ligne	Objet Modification des lignes urbaines - septembre 2022	Valorisation UO											
		2021	2021	2021	2021	2022	2022	2022	2022	2023 (3 mois)	2023 (3 mois)	2023 (3 mois)	2023 (3 mois)
		RECETTES	KMS	HEURES	CFF	RECETTES	KMS	HEURES	CFF	RECETTES	KMS	HEURES	CFF
5	Augmentation des passages à Chauray	423 €	473 €	352 €	402 €	1 121 €	1 278 €	937 €	1 094 €	346 €	394 €	287 €	336 €
		213 €	238 €	- €	26 €	852 €	971 €	- €	119 €	117 €	133 €	- €	16 €
		122 €	137 €	- €	15 €	396 €	452 €	- €	55 €	91 €	104 €	- €	13 €
5	Amélioration ponctualité	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2007	Desserte de l'arrêt Pôle Atlantique (LMJV) renfort	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
3	TOTAL des	758 €	848 €	352 €	443 €	2 369 €	2 700 €	937 €	1 268 €	554 €	632 €	287 €	365 €
Navette centre ville	Modification de l'itinéraire avec	- €	- €	- €	- €	247 €	282 €	- €	35 €	62 €	71 €	- €	9 €
5 et 4	Mise en place à titre expérimental d'une offre de transport dans le	- €	- €	- €	- €	438 €	1 831 €	18 630 €	20 024 €	- €	- €	- €	- €
		- €	- €	- €	- €	84 €	418 €	4 497 €	4 830 €	- €	- €	- €	- €
26	Améliorer l'offre de transport. Extension vers Prissé La Charrière.	- €	- €	- €	- €	1 240 €	4 422 €	7 603 €	10 786 €	1 015 €	3 618 €	6 221 €	8 825 €
		- €	- €	- €	- €	357 €	1 048 €	1 737 €	2 427 €	207 €	607 €	1 006 €	1 405 €
21	Mise en place d'une offre Flexi sur la	- €	- €	- €	- €	433 €	945 €	1 313 €	1 825 €	331 €	722 €	1 004 €	1 395 €
		- €	- €	- €	- €	143 €	674 €	877 €	1 408 €	107 €	506 €	657 €	1 056 €
Navette centre ville	Ouverture de nouveaux arrêts et modification de	- €	- €	- €	- €	99 €	113 €	3 034 €	3 020 €	76 €	86 €	2 306 €	2 295 €
		- €	- €	- €	- €	48 €	55 €	1 285 €	1 292 €	32 €	37 €	851 €	856 €
Tanlib Express	Ouverture d'une liaison directe entre la Gare	- €	- €	- €	- €	1 021 €	3 263 €	8 926 €	11 168 €	836 €	2 670 €	7 303 €	9 137 €
		- €	- €	- €	- €	294 €	933 €	2 458 €	3 097 €	170 €	540 €	1 423 €	1 793 €
6	TOTAL des	- €	- €	- €	- €	3 529 €	11 962 €	39 969 €	48 402 €	2 432 €	7 630 €	13 142 €	18 340 €
Total	TOTAL des	758 €	848 €	352 €	443 €	5 897 €	14 662 €	40 906 €	49 671 €	2 987 €	8 262 €	13 430 €	18 705 €

Source : Préparation Avenant 9 – Onglet Offre Lignes Urbaines.xls

L'impact sur la CFF des modifications d'offre des lignes urbaines incombant à l'autorité délégante est de **52.684 € valeur Décembre 2016** comme suit :

- 443 € en 2021
- 49.671 € en 2022
- 18.705 € de janvier à fin mars 2023

Objet Modification des lignes urbaines - septembre 2022	2021	2022	2023 (3 mois)
	CFF	CFF	CFF
TOTAL des modifications 2021	443 €	1 268 €	365 €
TOTAL des modifications 2022	- €	48 402 €	18 340 €
TOTAL des	443 €	49 671 €	18 705 €

Source : Préparation Avenant 9 – Onglet Offre Lignes Urbaines.xls

Article 4 La location financière de véhicules par le délégataire

4.1 Location financière d'un car diesel par le sous-traitant

Dans le cadre des modifications d'offre scolaires un car standard diesel affecté à l'exploitation des lignes scolaires a été loué en complément du parc (n°20486). Le contrat de location financière a été pris en charge par le sous-traitant (Transdev Poitou Charentes) pour un montant de 1.250€ HT valeur décembre 2022 par mois à compter du 1^{er} septembre 2022 soit 1073.79€ HT valeur décembre 2016 par mois (1250/1.16410).

- 4.295 € HT valeur décembre 2016 (1250 € par mois / 1,16410 * 4) pour les 4 mois de 2022 (1^{er} septembre au 31 décembre)
- 3.221€ HT valeur décembre 2016 pour les 3 mois de 2023 (1^{er} janvier au 30 mars)

Ces charges de location financière sont inscrites en charges du compte d'exploitation en sous-traitance augmentées des coûts d'assurance et des coûts d'accidents pour un montant total de **8.453 €** valeur Décembre 2016.

Location de véhicules + Assurances								
Euros Décembre 2016	2017 (1er avril au 31 déc)	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (1er janv au 31 mars)	Total 2017-2023
nb de Cars Avenant 9	0	0	0	0	0	0.3	0.3	0.6
Coût assurances véhicules Avenant 9	- €	- €	- €	- €	- €	323 €	243 €	566 €
Coût des accidents Avenant 9	- €	- €	- €	- €	- €	212 €	159 €	371 €
coût des locations financières Avenant 9	- €	- €	- €	- €	- €	4 295 €	3 221 €	7 517 €
Total des coûts d'exploitation du délégataire Avenant 9 = TOTAL Contribution Financière Forfaitaire	- €	- €	- €	- €	- €	4 830 €	3 623 €	8 453 €

Source : Préparation Avenant 9 – Onglet Synthèse Impact Avt 9.xls

L'annexe 5 Inventaire est à mettre à jour en conséquence

4.2. La mise à disposition par le délégataire de 2 minibus 9 places pour le TPMR

Compte tenu de leur vétusté, les 2 minibus TPMR n° 112 et 113, propriété de l'autorité délégante, sont sortis du parc le 12 août 2022 et ont été remplacés par 2 minibus TPMR 9 places à compter du 1^{er} septembre 2022 en location financière.

Le délégataire prend en charge le loyer d'un minibus TPMR qui n'est donc pas inscrit dans le compte d'exploitation de la DSP.

Le loyer du 2ème minibus 9 places pour le TPMR est à la charge du sous-traitant et s'établit à 7.517 € valeur 2016 soit :

- 4.295 € pour 4 mois en 2022 (septembre à fin décembre) et
- 3.221 € pour 3 mois en 2023 (janvier à fin mars)

sur la base de 1.074 € HT valeur 2016 par mois.

Location de véhicules								
nb de VL TAD-TPME Avenant 9	0	0	0	0	0	0.3	0.3	0.6
coût des locations financières 1 minibus TPMR Avenant 9	- €	- €	- €	- €	- €	4 295 €	3 221 €	7 517 €

Source : Avenant 9 Annexes contractuelles – Onglet Annexe 10 CEXP SST Avt 9.xls

L'annexe 5 Inventaire est à mettre à jour en conséquence

Entre le 12 et le 31 août, les 2 véhicules n'ont pas réalisé de services puisqu'ils étaient sortis du parc et que les véhicules loués n'étaient pas arrivés. Aussi, il convient de déduire les coûts salariaux de conduite et les coûts kilométriques des 2 minibus diesel TPMR des charges d'exploitation.

Les économies de coûts salariaux de conduite et de coûts kilométriques des 2 minibus diesel TPMR du 12 au 31 août 2022 sont à évaluer et seront prises en compte dans le futur avenant 10.

Article 5 Impact sur les coûts de roulage suite à la livraison de 2 véhicules électriques

En septembre 2022, la CAN a mis à disposition du délégataire 2 véhicules gabarit réduit électriques, en contrepartie de la sortie du parc 2 gabarits réduits diesel (n° 302 & 406).

En 2021, dans le cadre de l'avenant n°7 le délégataire a fait supporter à la CAN un surcoût d'entretien des 5 véhicules qui ont été maintenus dans le parc à la suite du retard pris dans le renouvellement des véhicules prévus au PPI.

Le renouvellement de 2 véhicules gabarit réduit électriques entraine l'économie de surcoût par gabarit réduit de 5.516€ valeur décembre 2016 soit :

- 3.679€ valeur décembre 2016 pour l'année 2022 ($5.516€ * 2 GR * 4/12$) et
- 2.276€ valeur décembre 2016 pour 2023 (janvier à mars) ($1.138€ * 2 GR$)

Annexe 10 : compte d'exploitation - en euros constants - Modifié avenant 9				
Euros Décembre 2016	2021	2022	2023 (1er janv au 31 mars)	Total 2017 - 2023
Economie de surcoûts d'entretien pour les 2 Gabarits Réduits électriques renouvelés au parc - avenant 9	- €	3 679 €	2 276 €	5 955 €

Source : Avenant 9 Annexes contractuelles – Onglet Annexe 10 Compte Exploi Avt 9.xls

Article 6 L'exploitation des vélos en location en 2022 et 2023

5.1. L'embauche d'un mécanicien vélo supplémentaire en 2022

Un mécanicien vélo supplémentaire a été embauché au 1^{er} janvier 2022 pour l'entretien maintenance de la flotte vélos qui a fortement augmenté (1200 vélos, 15 trottinettes et 3 vélos cargos en location longue ainsi que 100 vélos en libre-service électriques).

5.2. Les engagements de recettes tarifaires de location de vélos

Les engagements de recettes tarifaires de locations de vélos augmentent comme suit venant diminuer la contribution de l'autorité délégante ; à noter un complément d'engagement de recettes pour 2021 qui vient régulariser l'avenant 7.

5.3. L'impact sur la contribution financière forfaitaire

L'impact sur la contribution financière forfaitaire de l'embauche d'un mécanicien vélo au 1^{er} janvier 2022 et des engagements complémentaires de recettes tarifaires de locations de vélos s'établit à 15.754 € pour la période 2021 à fin mars 2023 :

2 - MODES DOUX				
Euros Décembre 2016	2021	2022	2023 (1er janv au 31 mars)	Total 2017-2023
Coût du mécanicien vélos embauché au 1er janvier 2022 pour l'entretien de la flotte vélos	- €	50 093 €	12 540 €	62 633 €
Complément Recettes VAE Avenant 7	5 521 €	- €	- €	5 521 €
Complément Recettes VLS Avenant 7	108 €	- €	- €	108 €
Recettes VAE Avenant 9	- €	30 000 €	7 500 €	37 500 €
Recettes VLS Avenant 9	- €	3 000 €	750 €	3 750 €
Total des recettes tarifaires contractuelles	5 629 €	33 000 €	8 250 €	46 879 €
CFP Service Location de vélos	- 5 629 €	17 093 €	4 290 €	15 754 €

Source : Préparation Avenant 9 – Onglet Synthèse Impact Avt 9.xls

Article 7 La mise à jour de la redevance d'usage

La redevance d'usage est mise à jour pour régulariser l'année 2021 et pour estimer le montant de l'année 2022.

La redevance d'usage du contrat initial était la suivante :

€uros· Décembre· 2016·hors·taxe	2017·(1er· avril·au· 31·déc)	2018	2019	2020	2021	2022	2023· (1er· janv· au·31· mars)	Total· 2017-2023
Redevance· d'usage·des·biens· mis·à·disposition	72.800·€	100.500·€	101.500·€	103.000·€	104.000·€	104.500·€	29.000·€	615.300·€

L'avenant 3 a modifié la redevance d'usage comme suit :

Article 1 – Modification de l'article 13 – Mise à disposition des biens nécessaires à l'exploitation

La redevance d'usage des biens est fixée à hauteur de 50% du montant de la dotation aux amortissements constaté chaque année.

	2017 (1er avril au 31 déc)	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (1er janv au 31 mars)	Total 2017-2023
Dotation aux amortissements	453 932,82 €	663 373,78€	778 451,58 €	A déterminer				
Redevance d'usage représentant 50% de la dotation aux amortissements	226 966,41 €	331 686,89 €	389 225,79 €	A déterminer				

L'avenant 5 a modifié la redevance d'usage comme suit :

Article 1 – Modification de l'article 13 – Mise à disposition des biens nécessaires à l'exploitation

Conformément à l'avenant n°3 du contrat, la redevance d'usage des biens est fixée à hauteur de 50% du montant de la dotation aux amortissements constaté chaque année.

	2017 (1er avril au 31 déc)	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (1er janv au 31 mars)	Total 2017-2023
Dotation aux amortissements	453 932,82 €	663 373,78€	778 451,58 €	896 466,06 €	1 175 702,19 €	A déterminer		
Redevance d'usage représentant 50% de la dotation aux amortissements	226 966,41 €	331 686,89 €	389 225,79 €	448 233,03 €	587 851,10 €	A déterminer		

L'avenant 9 modifie la redevance d'usage comme suit pour les années 2021 et 2022 :

- 2021 : 583.528 € correspondant à 50% de la dotation aux amortissements et se substitue au montant estimé pour 2021 et inscrit dans l'avenant 5 (587.853€), **soit -5.195 € de régularisation Avenant 9**
- 2022 : 555.346 € de redevance estimée correspondant à 50% de la dotation aux amortissements constatée en 2022 **soit + 450.175 € au titre de l'avenant 9** (Nota Bene : PPI à novembre 2022)

Annexe 10 : compte d'exploitation - en euros constants - Modifié avenant 9		
€uros Décembre 2016	2021	2022
TOTAL Redevance d'Usage	583 328 €	555 346 €

Article 8 Synthèse des impacts des modifications de services (offre et moyens) de l'Avenant 9

En synthèse les impacts de l'avenant 9 s'élèvent **+544.876 € valeur Décembre 2016 en faveur du Déléataire :**

-9.694 € en 2021

+526.413€ en 2022 (dont 450.175 € liés au coût d'investissements)

+ 28.157€ pour janvier à fin mars 2023 (avant mise à jour des coûts liés au Programme d'Investissements)

Recapitulatif Avenant 9				
€uros Décembre 2016	2021	2022	2023 (1er janv au 31 mars)	Total 2017-2023
CFF Changement Rythmes Scolaires	549 €	1 546 €	537 €	2 632 €
CFF Modification offre scolaire	96 €	- 19 €	- 820 €	- 743 €
CFF Modification offre Lignes Urbaines	443 €	49 671 €	18 705 €	68 819 €
CFF Location 1 car diesel	- €	4 830 €	3 623 €	8 453 €
CFF Location financière 2 minibus TPMR	- €	4 295 €	3 221 €	7 517 €
CFF suppression des surcoûts d'entretien pour 2 véhicules renouvelés au parc	- €	- 3 679 €	- 2 276 €	- 5 955 €
CFF location de vélos (embauche d'un mécanicien + engagement complémentaire de recettes tarifaires)	- 5 629 €	17 093 €	4 290 €	15 754 €
CFF Frais Assistance	42 €	2 501 €	876 €	3 419 €
CFF coût Investissements	- 5 195 €	450 175 €	- €	444 980 €
TOTAL CFF Avenant 9	- 9 694 €	526 413 €	28 157 €	544 876 €

Source : Avenant 9 DSP Annexes contractuelles - Onglet Impact Avenant 9 sur CFF.xls

Cf. page suivante : le détail des charges et des recettes de l'avenant 9

Recapitulatif Avenant 9				
Euros Décembre 2016	2021	2022	2023 (1er janv au 31 mars)	Total 2017 - 2023
Cout Roulage en propre Offre Variation des rythmes Scolaires				- €
Cout Roulage en propre Modifications Offre Scolaire	28 €	- 483 €	- 426 €	- 881 €
Cout Roulage en propre Modification Offre Urbaine	848 €	14 662 €	8 262 €	23 773 €
TOTAL Coûts de roulage en propre	877 €	14 179 €	7 836 €	22 892 €
Cout Personnel en propre Offre Variation des rythmes Scolaires				- €
Cout Personnel en propre Modifications Offre Scolaire	73 €	183 €	57 €	313 €
Cout Personnel en propre Modification Offre Urbaine	352 €	40 906 €	13 430 €	54 687 €
TOTAL Coûts de Personnel Conduite en propre	424 €	41 089 €	13 487 €	55 000 €
Coût SST Roulage Offre Variation des rythmes Scolaires	- 50 €	- 146 €	- 46 €	- 242 €
Coût SST Roulage Modifications Offre Scolaire	- 381 €	- 1 237 €	- 761 €	- 2 379 €
Coût SST Roulage Modification Offre Urbaine				- €
TOTAL Coûts de roulage en Sous-traitance	- 431 €	- 1 383 €	- 807 €	- 2 622 €
Coût SST Personnel Offre Variation des rythmes Scolaires	581 €	1 640 €	567 €	2 788 €
Coût SST Personnel Modifications Offre Scolaire	478 €	2 126 €	480 €	3 085 €
Coût SST Personnel Modification Offre Urbaine				- €
TOTAL Coûts de Personnel Conduite en Sous-traitance	1 060 €	3 767 €	1 047 €	5 873 €
Coûts SST Location financière 1 car diesel		4 295 €	3 221 €	7 517 €
Coût SST Assurances		535 €	402 €	937 €
TOTAL COUT DE SOUS-TRAITANCE	628 €	7 214 €	3 863 €	11 705 €
Coûts SST location financière 2 minibus TPMR		4 295 €	3 221 €	7 517 €
suppression des surcoûts d'entretien des 2 véhicules renouvelés		- 3 679 €	- 2 276 €	- 5 955 €
charges Location Vélos - Embauche d'un mécanicien		50 093 €	12 540 €	62 633 €
Assistance siège & Région	42 €	2 501 €	876 €	3 419 €
Mise à jour Coût d'investissements	- 5 195 €	450 175 €		444 980 €
TOTAL COUT D'EXPLOITATION de l'AVENANT 9	- 3 224 €	565 867 €	39 547 €	602 190 €

Source : Avenant 9 DSP Annexes contractuelles - Onglet Impact Avenant 9 sur CFF.xls

Recapitulatif Avenant 9				
Euros Décembre 2016	2021	2022	2023 (1er janv au 31 mars)	Total 2017 - 2023
Recettes Tarifaires Changement Rythmes Scolaires	- 19 €	- 51 €	- 16 €	- 86 €
Recettes Tarifaires Modification offre scolaire	102 €	608 €	170 €	879 €
Recettes Tarifaires Modification offre Lignes Urbaines	758 €	5 897 €	2 987 €	9 642 €
Recettes tarifaires Complémentaires Loc Vélos	5 629 €	33 000 €	8 250 €	46 879 €
TOTAL RECETTES TARIFAIRES COMPENSEES	6 470 €	39 454 €	11 391 €	57 314 €

Source : Avenant 9 DSP Annexes contractuelles - Onglet Impact Avenant 9 sur CFF.xls

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) de l'annexe 10 est mis à jour en euros Décembre 2016 avec les impacts du présent avenant 9.

Article 9 L'impact financier de l'avenant 9 sur la contribution financière forfaitaire

Au total, la contribution financière forfaitaire s'élève à € valeur décembre 2016 pour la durée du contrat 2017 – 2023 soit + 544.876 € valeur décembre 2016 au titre de l'avenant 9 :

-9.694€ en 2021

+526.413 € en 2022 (dont 450.175 € liés aux investissements)

+ 28.157 € pour janvier à fin mars 2023

Au total les 9 avenants passés au contrat de DSP ont un impact de + 5.578.980€ soit + 8,54%.

Période - CFF en Euros Décembre 2016	Contribution financière forfaitaire de l'Autorité délégante - Contrat initial	Contribution financière forfaitaire de l'Autorité délégante APRES Avenant 8	Avenant 9 - CFF euros Décembre 2016	Contribution financière forfaitaire de l'Autorité délégante APRES Avenant 9	impact des 9 avenants
Du 1er avril au 31 décembre 2017	9 282 288 €	9 433 838 €		9 433 838 €	151 550 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2018	10 521 235 €	10 879 043 €		10 879 043 €	357 808 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2019	10 455 694 €	11 365 502 €		11 365 502 €	909 808 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2020	10 533 608 €	11 601 303 €		11 601 303 €	1 067 695 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2021	10 908 391 €	12 395 777 €	-9 694 €	12 386 084 €	1 477 693 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2022	10 912 826 €	11 765 974 €	526 413 €	12 292 387 €	1 379 561 €
Du 1er janvier au 31 mars 2023	2 743 756 €	2 950 465 €	28 157 €	2 978 622 €	234 866 €
TOTAL	65 357 798 €	70 391 902 €	544 876 €	70 936 778 €	5 578 980 €
% Avenant / Contribution initiale		16,46%	0,83%	16,46%	8,54%
Km commerciaux	16 386 811	16 849 294			
Contribution / km commercial	3,99 €	4,18 €			

Source : Avenant 9 Annexes contractuelles Onglet Synthèse CFF.xls

Ces montants sont en valeur Décembre 2016, sans TVA. La contribution financière suit la réglementation et la jurisprudence en vigueur en matière de TVA.

Article 10 Liste des annexes

Avenant 9 Annexes contractuelles (Excel)

Préparation Avenant 9 V2 DEF (Excel)

Article 11 Autres clauses contractuelles

Toutes les autres stipulations du Contrat, ainsi que de ses précédents avenants non contraires aux stipulations du présent avenant ou non modifiées par celui-ci, poursuivent leurs effets dans les mêmes termes et conditions.

A Niort, le

Pour l'Autorité délégante,

Communauté d'Agglomération du Niortais

Le Vice-Président aux mobilités

Alain LECOINTE

Pour le Délégué,

Transdev Niort Agglomération,

Le Président,

Pascal MORGANTI